

COMMISSION GÉOGRAPHIQUE PRINTEMPS 2021

Saône-Doubs

-

8 avril 2021

1. **Elaboration des projets de SDAGE-PDM et articulation avec le PGRI**
2. **Zoom sur 2 thématiques :**

Concertation et gouvernance locale de l'eau

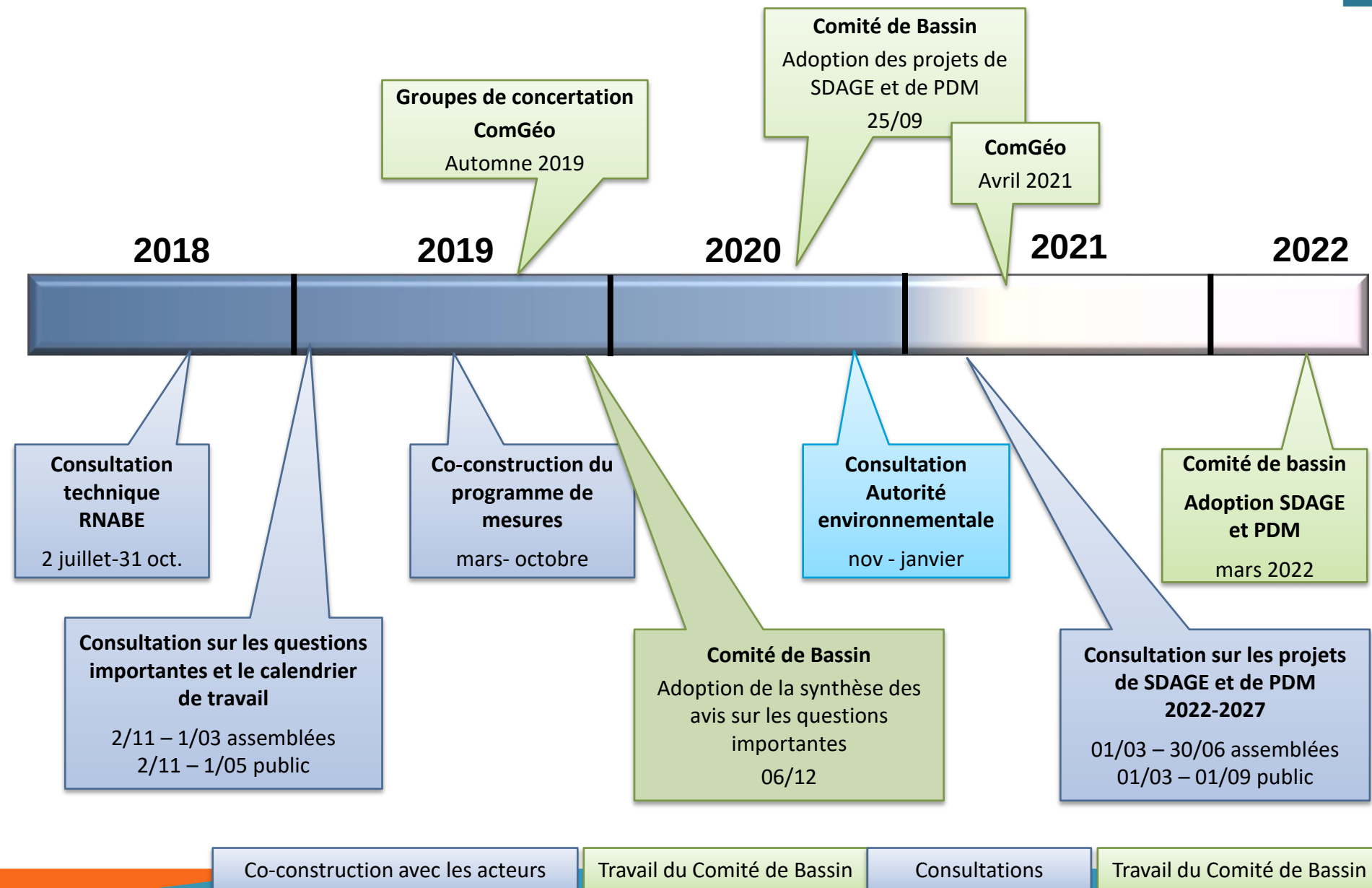
Gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique

COMMISSION GÉOGRAPHIQUE PRINTEMPS 2021

Elaboration des projets de SDAGE-
PDM et articulation avec le PGRI

- **Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier**
- Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027
- Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027
- Présentation du PGRI 2022-2027
- Présentation du dispositif de consultation

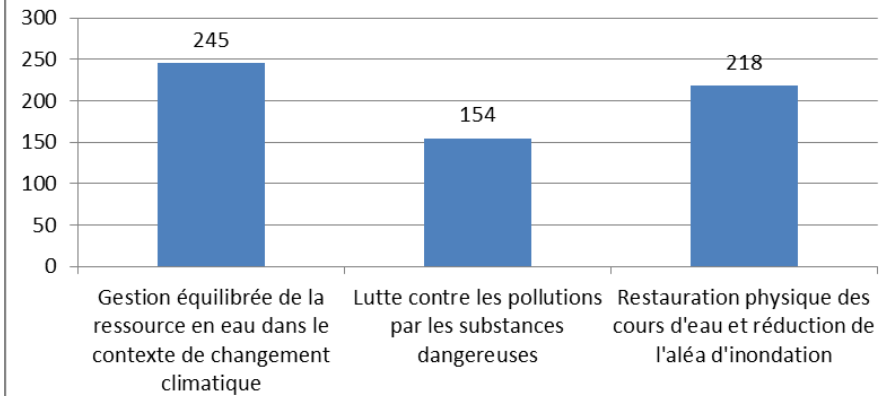
L'ÉLABORATION DU SDAGE ET DU PDM 2022-2027 : UN PROCESSUS CONCERTÉ



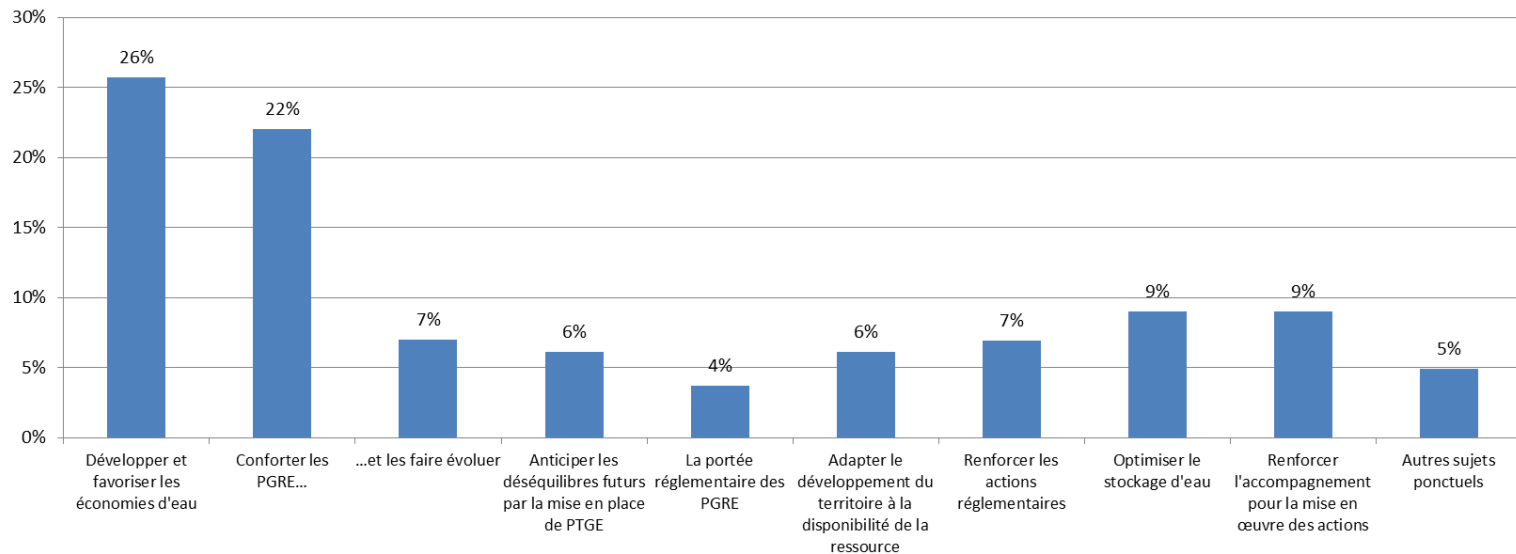
Retour sur les commissions géographiques de fin 2019

- 670 participants
- Plus de 600 contributions recueillies
- Synthèse disponible : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/sdage2022/etapes-delaboration-du-sdage-2022-2027>

Nombre de post-it par stand thématique sur les 5 commissions géographiques



Stand "gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique" - Principaux sujets abordés (en % de post-it sur les 5 commissions géographiques)



- Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier
- **Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027**
- Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027
- Présentation du PGRI 2022-2027
- Présentation du dispositif de consultation

ACTUALISATION DES ORIENTATIONS FONDAMENTALES

- Orientations fondamentales et dispositions du SDAGE 2016-2021 toujours d'actualité et appropriées par les acteurs :
 - Poursuite de leur mise en œuvre sur 2022-2027
 - Actualisation technique par les services
- Actualisation ciblée sur **3 enjeux majeurs** identifiés par le Comité de bassin, objets d'une concertation politique à l'automne 2019 :
 - **Gestion équilibrée de la ressource** en eau dans le contexte de **changement climatique**
 - Lutte contre les pollutions par les **substances dangereuses**
 - **Restauration des cours d'eau**, en lien avec la **réduction de l'aléa d'inondation**
- Complétée par la prise en compte des avis reçus dans le cadre des consultations sur les questions importantes



LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PROJET DE SDAGE 2022-2027

- Renforcer **l'adaptation au changement climatique**
- Renforcer la **concertation** et la **gouvernance locale** de l'eau
- Après un passage à l'action avec le SDAGE 2016-2021, rechercher une plus grande **efficacité pour l'atteinte du bon état** :
 - **Approches intégrées**, privilégiant des actions coût/efficaces (milieux/substances)
 - **Suivi / évaluation des plans d'actions** (captages prioritaires / PGRE)
- Renforcer et faciliter la **prise en compte** des objectifs de la **politique de l'eau** dans **les projets et l'aménagement du territoire**



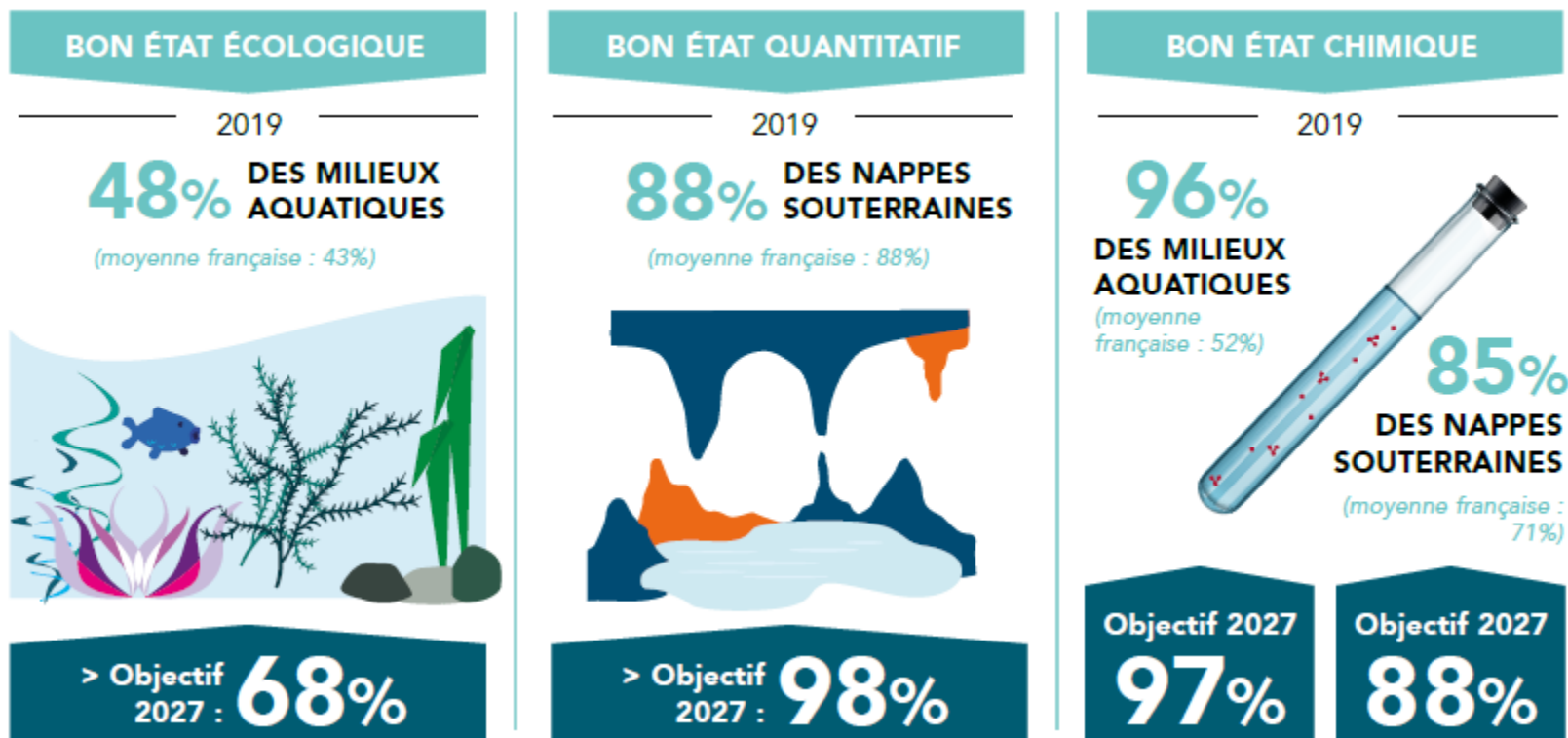
SOMMAIRE

- Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier
- Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027
- **Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027**
- Présentation du PGRI 2022-2027
- Présentation du dispositif de consultation

Des objectifs déterminés à partir :

- de **l'état des masses d'eau** évalué dans l'état des lieux 2019 (actualisation marginale en 2020)
- de **l'évaluation faite par les acteurs locaux** lors de l'élaboration du projet de programme de mesures, **de la suffisance des mesures pour réduire l'impact des pressions qui s'opposent au bon état en 2027**
- d'ajustements réalisés au niveau du bassin pour aboutir à un **objectif** de bon état écologique des eaux de surface en 2027 **cohérent avec l'ambition nationale** (+ 20 points de % par rapport à l'état évalué en 2019)

LES OBJECTIFS DU PROJET DE SDAGE 2022-2027



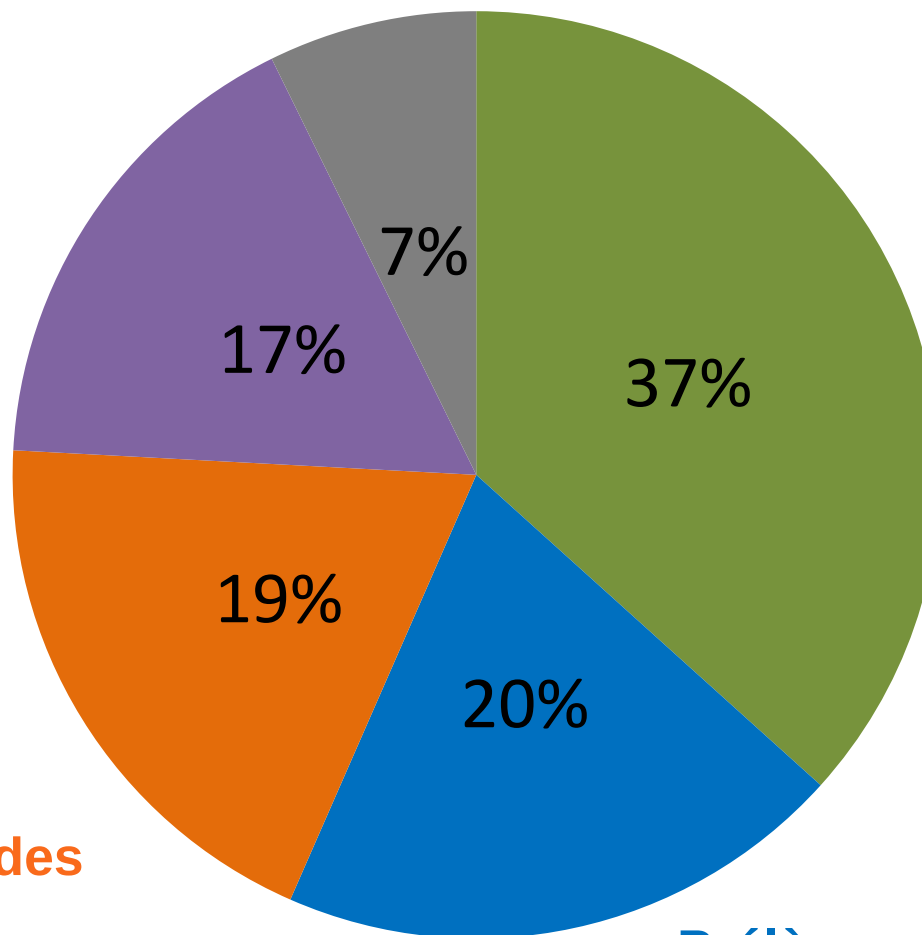
Pour les masses d'eau qui ont un objectif moins strict que le bon état en 2027, **l'objectif reste le bon état à terme**, par la mise en œuvre d'actions sur la période 2022-2027 et le(s) cycle(s) suivant(s)

6 805 MESURES À METTRE EN ŒUVRE AU CYCLE 2022-2027 (BE + HORS BE)

Objectifs autres que le bon état DCE

Pollutions par les
nutriments agricoles,
urbains et industriels
(BE)

Pollutions par les
substances toxiques
y compris les pesticides
(BE)



Altération
des milieux
(BE)

Prélèvements (BE)

UN COÛT DU PROJET DE PDM 2022-2027 DANS LA CONTINUITE DE LA DYNAMIQUE ACTUELLE

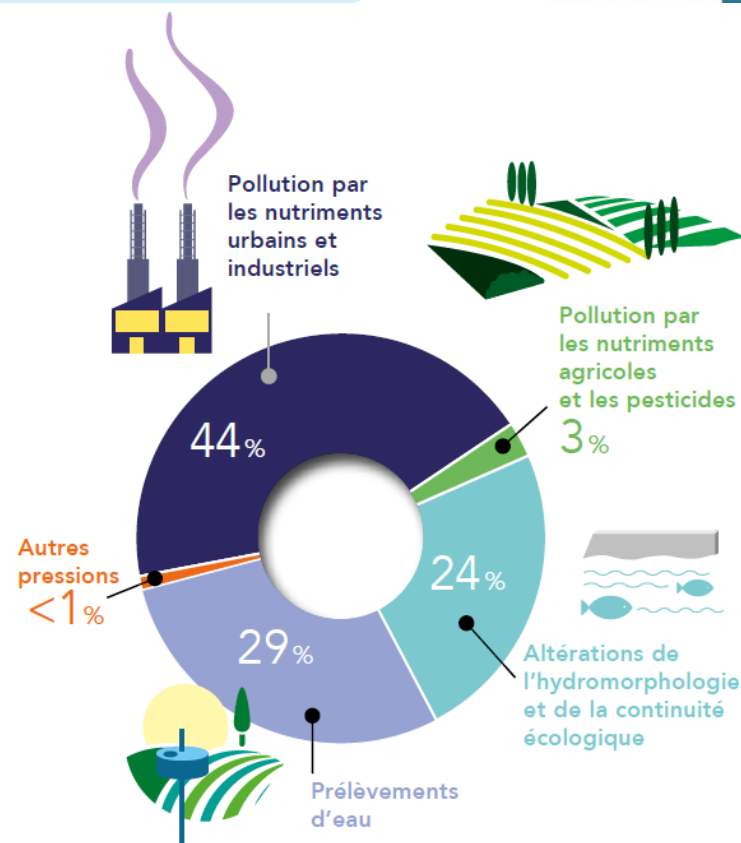
Cout estimé à ~ 3 milliards d'euros,
soit 506 M€ / an...

**... dans la continuité des dépenses
actuelles liées au PDM 2016-2021...**

- 487 M€ / an en moyenne constaté entre 2016-2021

**... représentant environ 8,7% des dépenses courantes dans
le domaine de l'eau (5,8 milliards d'euros / an)**

- Les dispositifs financiers existants (agence de l'eau, CR, CD, Europe) représentent ~ 660 M€ / an



SOMMAIRE

- Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier
- Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027
- Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027
- **Présentation du PGRI**
- Présentation du dispositif de consultation

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Bassin Rhône-Méditerranée : le plus concerné par les inondations en France (1/3 des habitants et des emplois potentiellement exposés)

- **Le PGRI** définit la politique à mener sur le bassin pour **assurer la sécurité des populations et réduire les conséquences dommageables des inondations**
- **Il est révisé tous les 6 ans** selon le même calendrier que le SDAGE
- Il met en œuvre sur le bassin la « **directive inondation** » de 2007. 1^{er} PGRI = 2016/2021. 2^e PGRI = 2022/2027



Florent Adamo / Cerema Méditerranée

Vésubie, 3 octobre 2020 / Source : Cerema DterMed

Actualisation des grands objectifs (GO) du PGRI

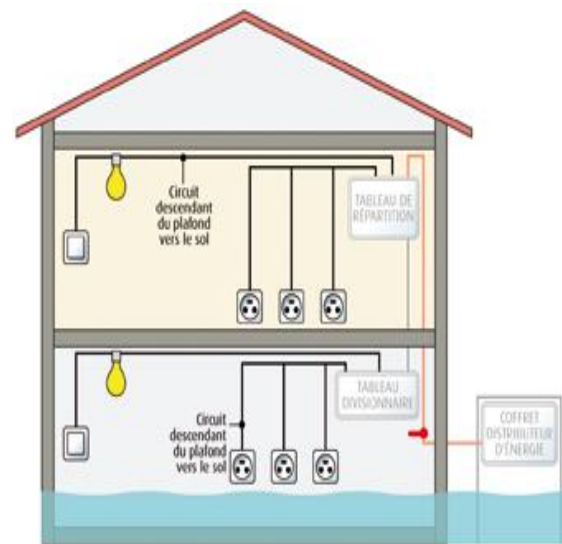
- Les **grands objectifs et dispositions du PGRI 2016/2021** sont toujours d'actualité
→ PGRI 2022/2027 = poursuivre leur mise en œuvre et/ou les renforcer sur certains points
- Actualisation centrée sur **3 enjeux majeurs** :
 - La prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement (GO1)
 - La prise en compte des enjeux de préservation des milieux aquatiques dans la prévention des inondations (GO2, commun avec l'OF8 du SDAGE)
 - Le développement de la connaissance, dans un contexte de changement climatique, et la culture du risque (GO5 et 3)

Principales modifications du PGRI

GO1 : mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- **Adapter le bâti existant aux inondations** pour maîtriser le coût des dommages, en améliorant la connaissance de la **vulnérabilité** et en accompagnant la réalisation de travaux.

- **Maîtriser l'urbanisation en zone inondable en orientant le développement urbain en dehors des zones à risque** selon les principes fondamentaux du décret de 2019, relatif aux plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) : interdiction de construire en zone d'aléa fort ou très fort sauf exception, interdiction de construire en zone inondable non urbanisée...



Principales modifications du PGRI

GO2 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques (partie commune avec l'OF8 du SDAGE)

- **Valoriser les solutions fondées sur la nature**, (notamment encourager leur prise en compte dans les PAPI*) pour apporter des **solutions** souples et résilientes face aux impacts du **changement climatique**.
- **Préserver les champs d'expansion des crues**, et redonner de l'espace à la rivière pour son **bon fonctionnement**, pour ralentir les écoulements et réduire l'intensité des inondations à l'aval.
- Encourager les porteurs de PAPI à engager des études globales sur le **ruissellement** et à définir des actions spécifiques.

* *PAPI = programme d'actions de prévention des inondations*



Principales modifications du PGRI

GO3 : améliorer la résilience des territoires exposés

- **Développer la culture du risque**, en réaffirmant l'importance de la sensibilisation du grand public et de la diffusion d'informations vulgarisées
- Mettre à jour les dispositions relatives à la **surveillance, la prévision et la transmission de l'information** sur les crues et les submersions marines pour tenir compte des progrès techniques et des nouveaux outils disponibles
- Passer de la **prévision des crues à la prévision des inondations** (atlas de cartes de zones inondées potentielles-ZIP)



Principales modifications du PGRI

GO5 : développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- Développer la **connaissance des phénomènes** d'inondation (crues torrentielles, ruissellement) et étudier les **effets du changement climatique** sur la fréquence et l'ampleur des inondations, en particulier en zone de montagne et sur l'arc méditerranéen.
- **Partager les enseignements** des catastrophes, notamment au moyen de retours d'expérience.



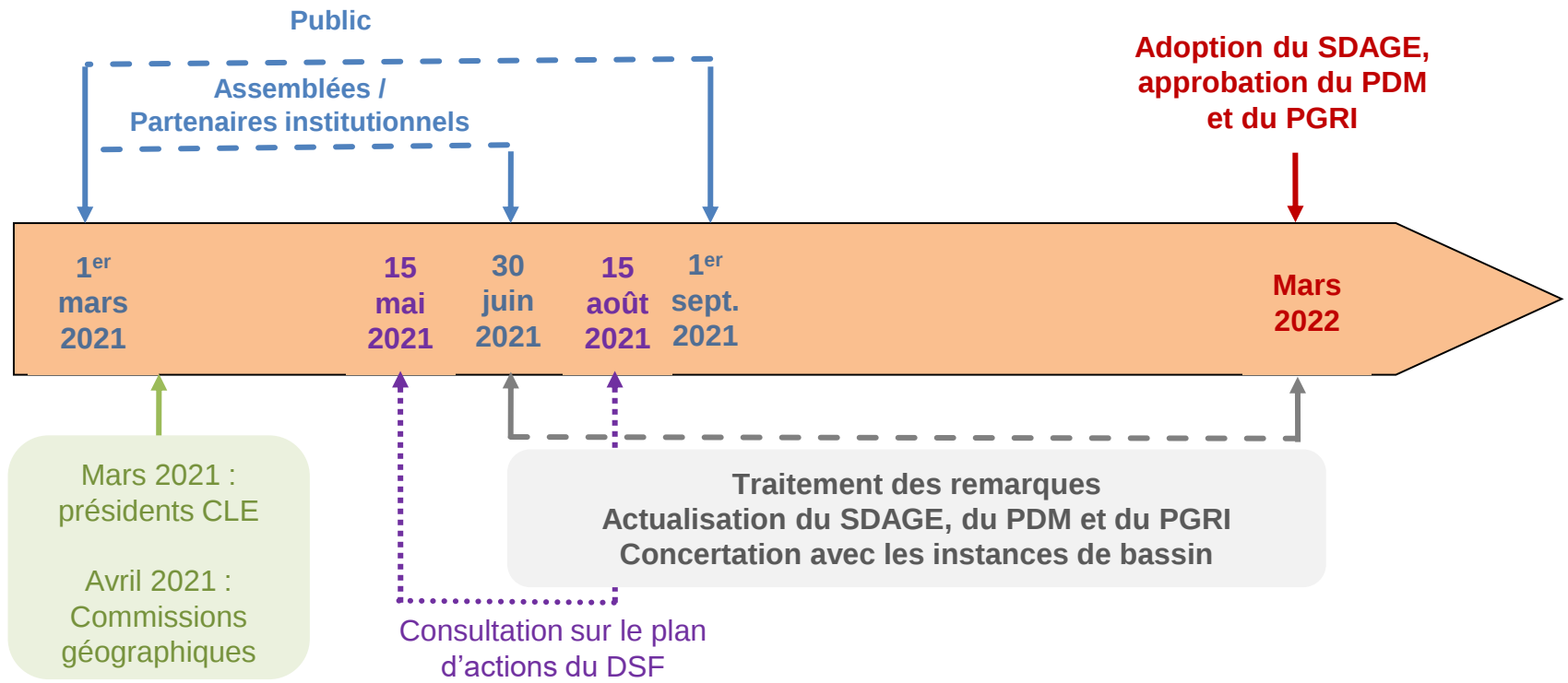
Vésubie, 3 oct 2020 / Source : CEREMA DterMed

QUESTIONS, ECHANGES

SOMMAIRE

- Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier
- Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027
- Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027
- Présentation du PGRI
- **Présentation du dispositif de consultation**

CALENDRIER DE CONSULTATION



LA CONSULTATION DU PUBLIC



L'eau
les inondations
et le milieu marin

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021



Dans la continuité de la consultation sur les questions importantes :

- Favoriser l'appropriation des enjeux de l'eau par le grand public
- Vérifier l'acceptabilité des stratégies d'actions portées
- Possibilité d'émettre un avis détaillé sur le contenu des documents

Consultation dématérialisée sur <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-du-public-sur-les-projets-de-sdage-et-de-pgri-2022-2027-du-bassin-rhone-mediterranee>

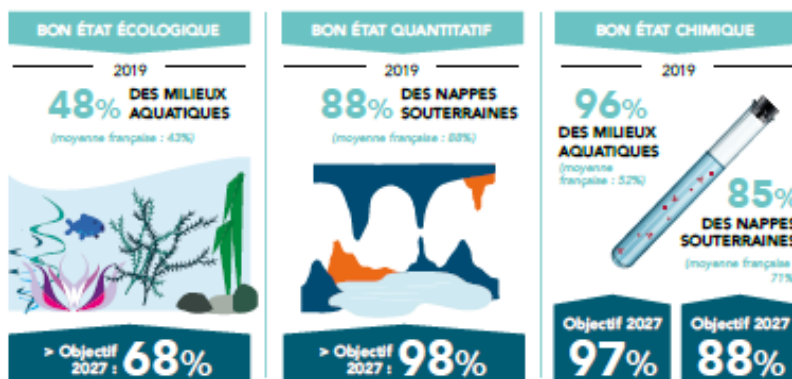
- Accès aux projets de documents officiels, supports de communication (plaquettes, podcasts de témoignages), documents complémentaires (éléments complémentaires suite à l'avis de l'AE).
- Questionnaire en ligne (focus sur 6 sujets phares du SDAGE)



SAUVONS L'EAU !

Plaquette disponible sur la page relative à la consultation :
<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-du-public-sur-les-projets-de-sdage-et-de-programme-des-mesures-2022-2027>

Un objectif ambitieux DE RECONQUÊTE DU BON ÉTAT DES EAUX



QU'EST-CE QUE LE BON ÉTAT ?

Le bon état permet notamment aux milieux aquatiques de fournir à la population des services durables : fourniture d'eau, régulation des cycles hydrologiques (crues/sécheresses), pêche, baignade et loisirs nautiques, biodiversité. Il contribue à la préservation de la santé humaine.

Pour les eaux superficielles (rivières, plans d'eau, eaux littorales), l'évaluation du bon état repose sur deux composantes :

- l'état écologique, évalué essentiellement selon des critères biologiques (composition et structure des peuplements de poissons et d'invertébrés, de la flore aquatique) et des critères physicochimiques (azote, phosphore, consommation d'oxygène par la matière organique, etc.) ;
- l'état chimique, au regard du respect de normes de qualité environnementale des eaux pour 50 substances qualifiées de prioritaires et prioritaires dangereuses (pesticides, solvants chlorés, métaux, etc.).

Pour les eaux souterraines, le bon état est atteint si les critères de quantité (équilibre entre prélèvements et alimentation de la nappe) et de qualité chimique de l'eau sont respectés.

QU'EST-CE QU'UNE MASSE D'EAU ?

Pour évaluer l'état des eaux et gérer les actions à mener, on utilise la notion de « masse d'eau » : ensemble aquatique dont les caractéristiques (physiques, chimiques, biologiques) sont homogènes. En pratique, il s'agit d'une portion de cours d'eau ou de zone côtières, d'une lagune, d'un plan d'eau, d'une nappe ou d'un regroupement de nappes souterraines.

LE SDAGE

FIXE LES GRANDES ORIENTATIONS pour une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans les bassins versants du Rhône, de ses affluents et des fleuves côtiers méditerranéens qui forment le grand bassin Rhône-Méditerranée.

9 orientations fondamentales

traitent les grands enjeux de la gestion de l'eau. Elles visent à économiser l'eau et s'adapter au changement climatique, réduire les pollutions et protéger notre santé, préserver et restaurer les cours d'eau en intégrant la prévention des inondations, et préserver les zones humides, la mer Méditerranée et la biodiversité. Ces objectifs ne peuvent être atteints sans une organisation adaptée et une concertation entre tous les acteurs concernés.



RÉVISÉ TOUS LES 6 ANS, le SDAGE fixe les conditions pour concilier le développement et l'aménagement des territoires avec les objectifs de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

LA CONSULTATION DU PUBLIC - PLAQUETTE DU PROJET DE PGRI



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes



CONSULTATION DU PUBLIC

LE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION 2022-2027 DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

La prévention des inondations et le bon état des eaux sont des objectifs nationaux et européens. Pour les atteindre, des plans de gestion sont en cours d'élaboration et l'avis du public et des assemblées locales sur ces projets structurants est souhaité.

Ne plus subir, mais
anticiper et s'organiser



Le PGRI, plan de gestion des risques d'inondation, **définit la politique à mener pour assurer la sécurité des populations et réduire les conséquences dommageables des inondations sur la société, l'environnement et les biens.**

Il est révisé tous les 6 ans pour permettre une amélioration continue des connaissances et adapter la stratégie portée.

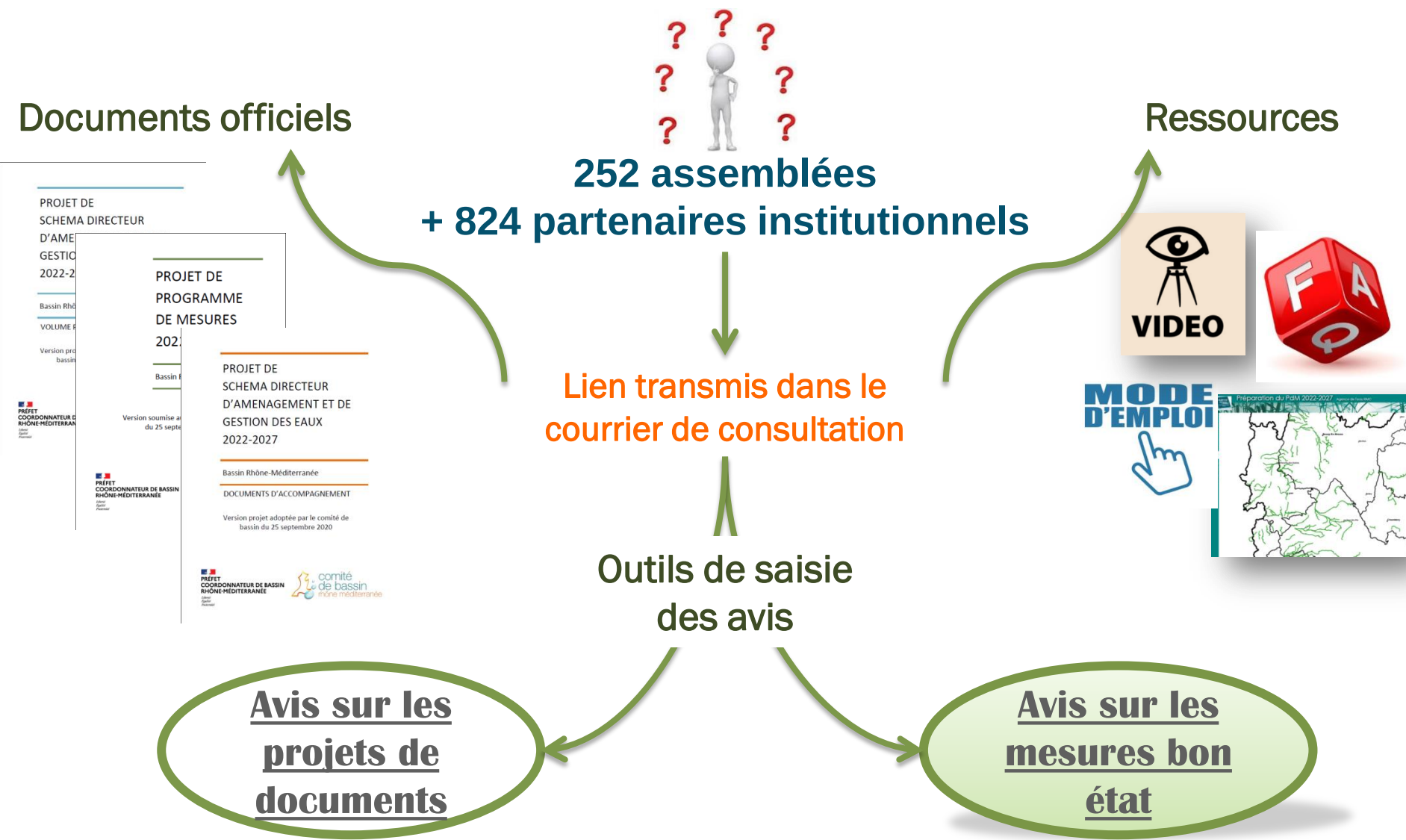


Les principales évolutions du plan de gestion des risques d'inondation	
Les modifications apportées au PGRI 2016-2021 ont pour but de renforcer sa portée sur les Les GO2 et GO4 contiennent des parties communes avec le schéma directeur	
Principaux objectifs renforcés	dans le PGRI 2022/2027
Réduire la vulnérabilité des territoires • Maîtriser l'urbanisation en zone inondable : le PGRI 2022-2027 intègre les principes fondamentaux définis dans le décret PPRi du 5 juillet 2019. Ces principes concernent tous les territoires, y compris ceux qui ne sont pas couverts par une démarche de PGRI. • Adapter le bâti existant exposé aux inondations : mieux connaître la vulnérabilité du bâti, et accompagner la réalisation des travaux. *Plan de prévention des risques d'inondation Le coût des dommages pour les bâtiments inondés peut être diminué par des solutions comme la mise hors d'eau des réseaux électriques ou le choix de matériaux résistants à l'eau. Ces mesures réduisent le coût des dommages, minimisent les dysfonctionnements, et favorisent le redémarrage de l'activité après une inondation. Valoriser les solutions fondées sur la nature, alternatives à la création ou au renforcement d'ouvrages de protection • Intégrer les espaces de bon fonctionnement des rivières dans les programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI). • Mieux maîtriser l'usage des sols, pour gagner de nouvelles capacités d'expansion des crues. • Réaliser des études globales portant sur les inondations par ruissellement, à l'échelle des bassins versants. • Permettre et gérer la végétation sur les ouvrages de protection. Reculer ou effacer les digues et redonner un espace de bon fonctionnement aux rivières Les digues trop proches du cours d'eau provoquent l'accélération du débit des crues et des dégâts sur les ouvrages, pouvant aller jusqu'à leur rupture. Les dessiner facilite l'évacuation des eaux et la circulation des sédiments. Les milieux aquatiques sont aussi gagnants (habitats préservés).	territoires, sans en modifier sa structure, notamment ses 5 grands objectifs (GO), d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin, comme au cycle précédent. Améliorer la résilience des territoires exposés • Diffuser des cartes permettant de visualiser les secteurs susceptibles d'être inondés (atlas de cartes de zones inondées potentielles - ZIP). • Développer la culture du risque, en réaffirmant l'importance de la sensibilisation du grand public et de la diffusion d'informations vulgarisées. Favoriser la gestion intégrée des enjeux • Mettre en place une gouvernance à l'échelle des bassins versants, échelle pertinente pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. • Renforcer la cohérence et la synergie entre les politiques de gestion des risques et d'aménagement du territoire. Les acteurs concernés doivent être associés le plus tôt possible. Piloter et animer les stratégies locales de gestion des risques d'inondation par les collectivités locales aux côtés de l'Etat. Développer la connaissance pour s'adapter au changement climatique • Développer la connaissance de certains phénomènes d'inondation (ruissellements, crues torrentielles, submersions marines), et étudier les effets du changement climatique sur la fréquence et l'ampleur des inondations, en particulier en zone de montagne et sur le littoral. • Partager les enseignements des catastrophes, notamment au travers de retours d'expérience.

Plaquette disponible sur la page relative à la consultation :

<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-du-public-sur-le-projet-de-pgri-2022-2027>

UNE CONSULTATION ELARGIE : ASSEMBLÉES ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



VIDEO

QUESTIONS, ÉCHANGES

COMMISSION GÉOGRAPHIQUE PRINTEMPS 2021

Zoom sur 2 thématiques

- **Zoom 1 : concertation et gouvernance locale de l'eau**
 - **Contenu du projet de SDAGE – OF 3 et 4**
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience du Syndicat mixte Doubs-Dessoubre
- Zoom 2 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience du SAGE de la Vouge

La concertation : une démarche indispensable

- **Renforcer la concertation** sur les territoires et **développer la mobilisation citoyenne**

➡ Développer les études sociales et la participation citoyenne, élargir la concertation



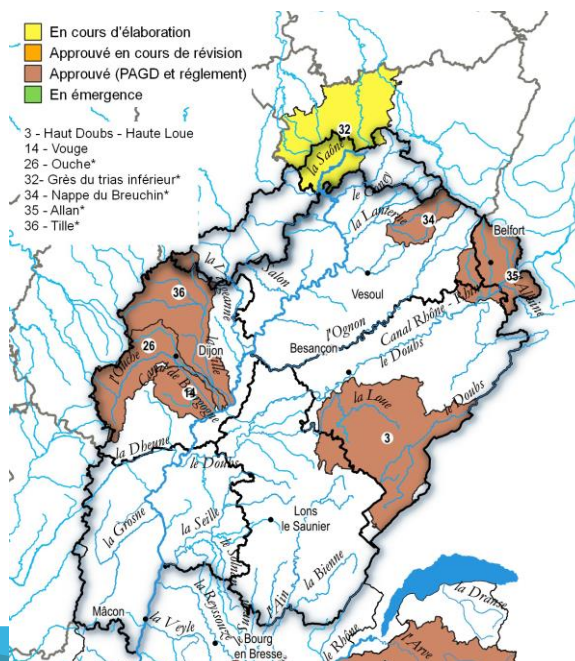
- **Associer** en particulier **les usagers** et prendre en compte les **enjeux économiques**

➡ Mener des analyses économiques dans le cadre des programmes et projets

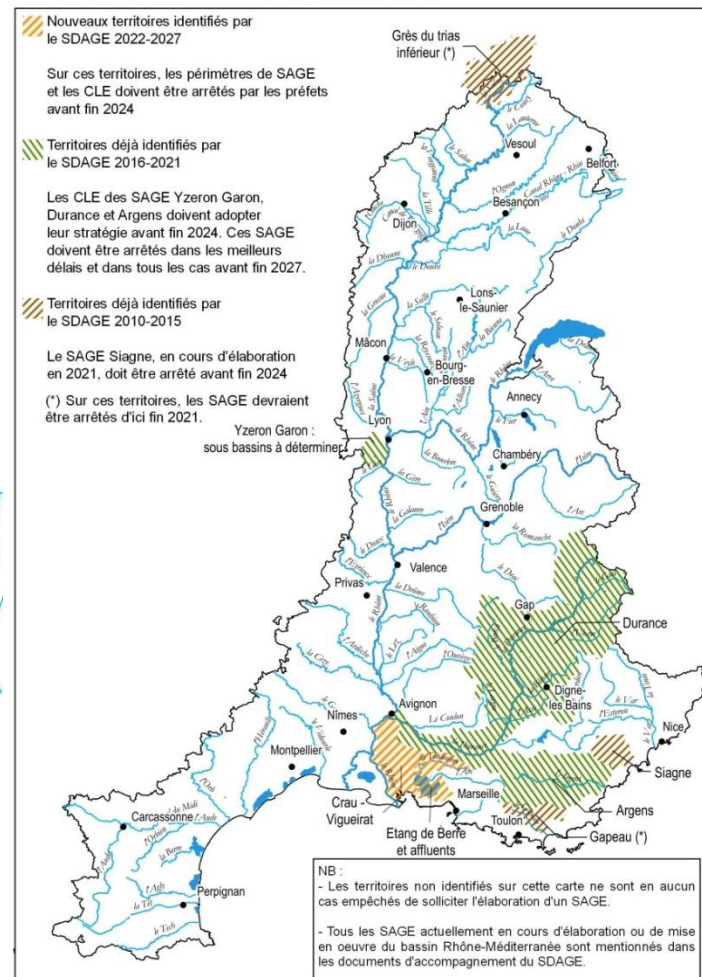
- Démarche définie dans les OF n°3 et 4 et déclinée dans l'ensemble du SDAGE

La concertation : une démarche indispensable

- Mettre en place et assurer le bon fonctionnement d'une **instance de concertation multi-acteurs** sur l'ensemble des bassins versants (nouvelle disposition)
- **Rôle des SAGE** dans la mise en œuvre du SDAGE
 ➔ Asseoir des dispositions et règles adaptées et concertées localement, déclinant les enjeux du SDAGE



Carte 4A
Territoires pour lesquels l'élaboration d'un SAGE est nécessaire pour atteindre les objectifs du SDAGE

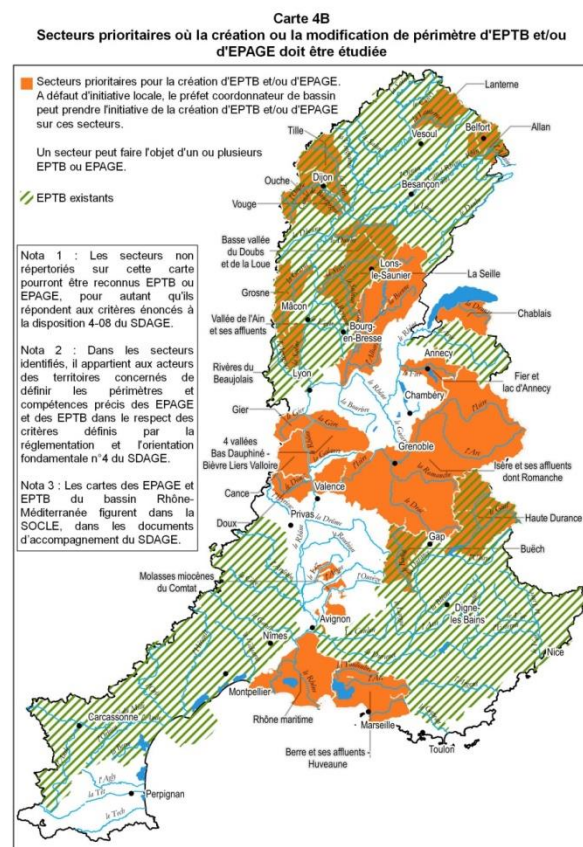


Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux

- Structuration de la GEMAPI à l'échelle des bassins versants

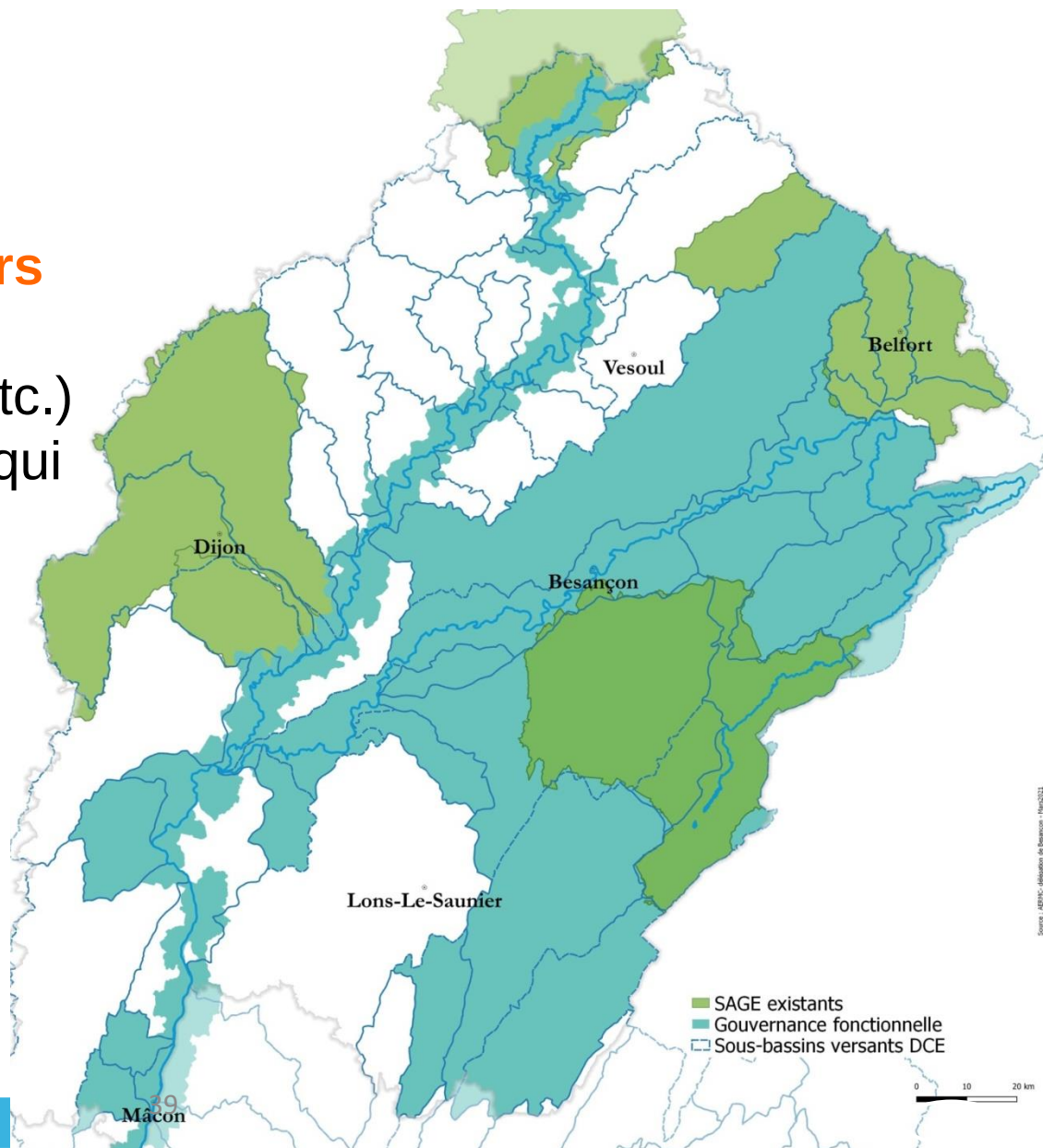
- Structuration en syndicat de BV à privilégier
 - Reconnaissance en EPAGE et EPTB encouragée
 - A défaut, coordination entre EPCI
- ### - Structuration des services publics d'eau et d'assainissement à l'échelle pertinente
- Mutualisation des moyens techniques et financiers des collectivités
 - Limitation du morcellement des compétences

- Cohérence de l'aménagement du territoire avec les objectifs de la politique de l'eau

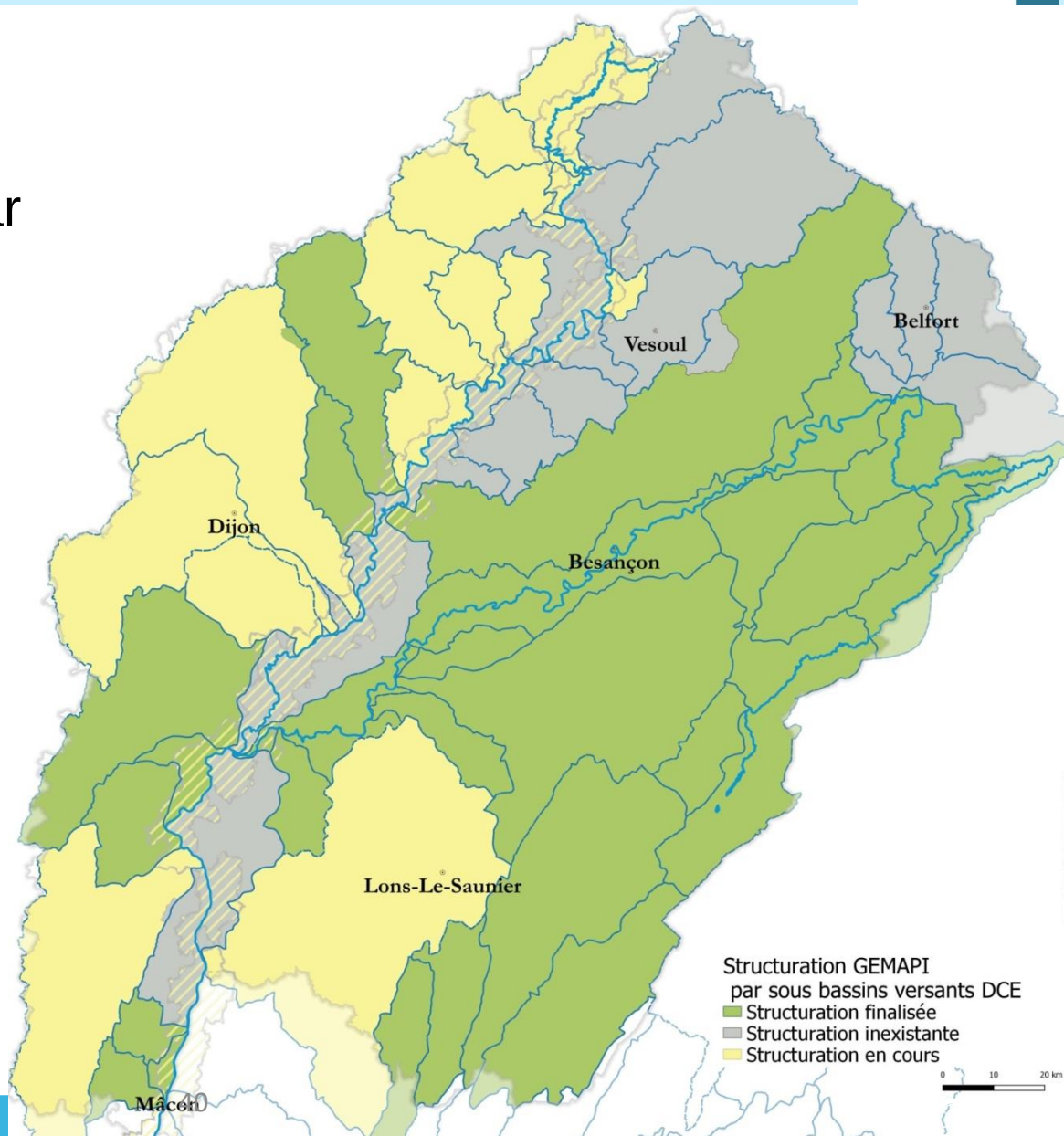


- **Zoom 1 : concertation et gouvernance locale de l'eau**
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 3 et 4
 - **Mise en perspective - dynamique sur le territoire**
 - Retour d'expérience du Syndicat mixte Doubs-Dessoubre
- Zoom 2 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience du SAGE de la Vouge

**Une mise en place
d'instances de
gouvernance multi-acteurs**
(CLE, comités de rivières,
commissions de bassins, etc.)
encore incomplète, mais qui
progresses également



**Une structuration de la
compétence GEMAPI** par
bassins versants qui
progresses bien



- **Zoom 1 : concertation et gouvernance locale de l'eau**
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 3 et 4
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - **Retour d'expérience du Syndicat mixte Doubs-Dessoubre**
- Zoom 2 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience du SAGE de la Vouge

QUESTIONS, ÉCHANGES

- Zoom 1 : concertation et gouvernance locale de l'eau
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 3 et 4
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience du Syndicat mixte Doubs-Dessoubre
- **Zoom 2 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique**
 - **Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7**
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience du SAGE de la Vouge

L'adaptation au changement climatique plus que jamais d'actualité

➤ Objet de l'orientation fondamentale n°0 (OF0) et décliné dans l'ensemble du SDAGE

- Référence au **plan de bassin d'adaptation au changement climatique**

➡ **Agir plus vite et plus fort, en privilégiant les actions « sans regret »** (économies d'eau, désimperméabilisation des sols, solutions fondées sur la nature...)

- **Développement de la prospective** (ressource / usages) dans un cadre concerté pour éclairer les décisions sur les solutions d'adaptation
- **Principes à respecter pour le recours aux aménagements nouveaux**



CARTE 0A
Vulnérabilité au changement climatique pour l'enjeu
bilan hydrique des sols

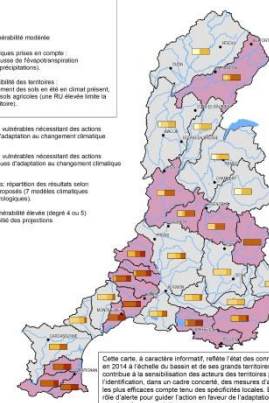
Incidences du changement climatique sur le bilan hydrique des sols pour l'agriculture



Facteurs de sensibilité des territoires :
niveau d'assèchement des sols en été en climat présent, niveau de sensibilité des sols agricoles (carte P0) élevée limite la sensibilité des territoires.

Barres horizontales : répartition des résultats selon les 14 scénarios prospectés (7 modèles climatiques et 2 modèles hydrologiques).

Fond de carte : vulnérabilité élevée (degré 4 ou 5) pour plus de la moitié des prospectés.



CARTE 0B
Vulnérabilité au changement climatique pour l'enjeu
disponibilité en eau

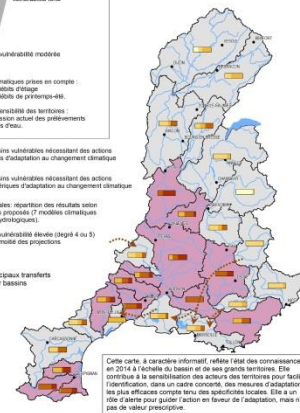
Incidences du changement climatique sur les déséquilibres quantitatifs superficiels en situation d'étiage (compte tenu des aménagements actuels)



Facteurs de sensibilité des territoires :
niveau de pression actuel des prélèvements sur les masses d'eau.

Barres horizontales : répartition des résultats selon les 14 scénarios prospectés (7 modèles climatiques et 2 modèles hydrologiques).

Fond de carte : vulnérabilité élevée (degré 4 ou 5) pour plus de la moitié des prospectés.



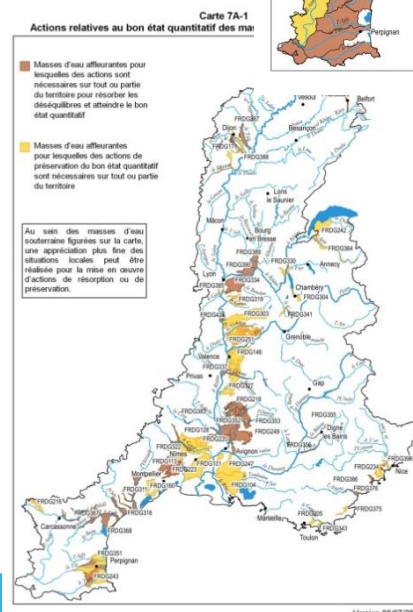
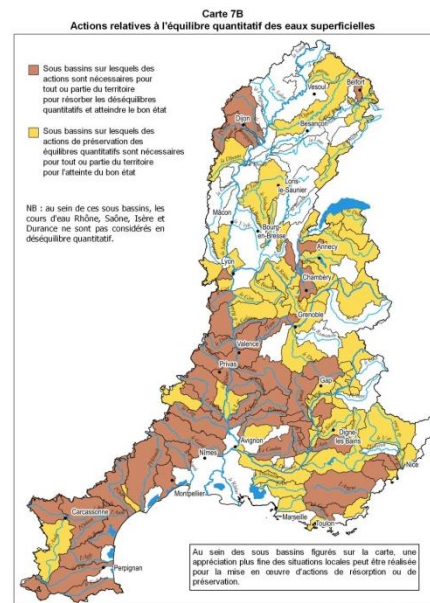
Cette carte, à caractère informatif, reflète l'état des connaissances en 2014 à l'échelle du bassin et de ses grands territoires. Elle contribue à la sensibilisation des acteurs des territoires pour faciliter l'identification, dans un cadre concerté, des mesures d'adaptation les plus efficaces compte tenu des spécificités locales. Elle a un rôle d'aide pour guider l'action en faveur de l'adaptation, mais n'a pas de valeur prescriptive.

Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif

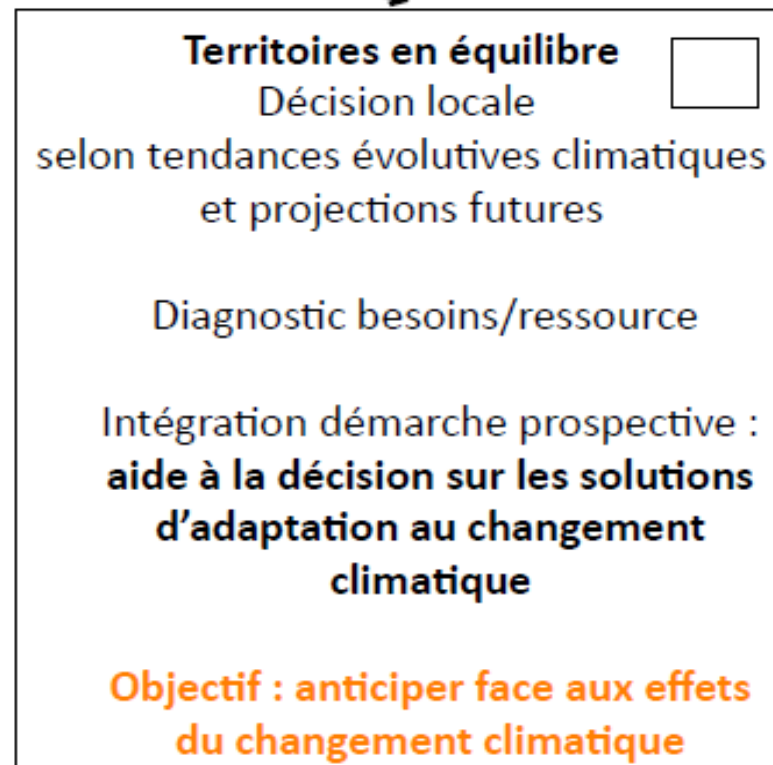
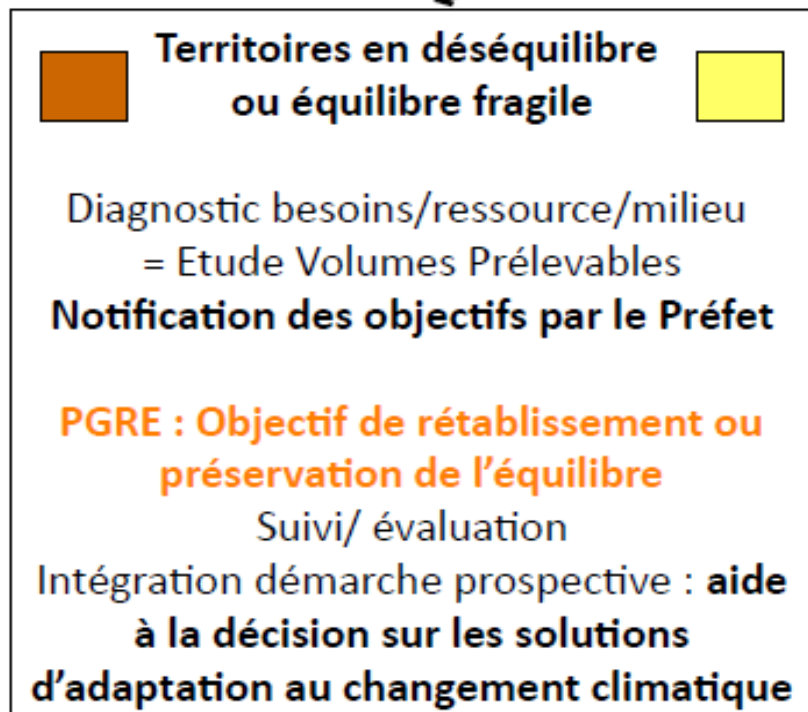
- Déclinaison de l'instruction « **PTGE** » **Projets de territoire pour la gestion de l'eau** pour anticiper les déséquilibres futurs de la ressource

➔ Sur les territoires déjà en tension, démarche de **suivi/évaluation** et **actualisation des PGRE** intégrant un volet « **anticipation du changement climatique** » (prospective)

- Toujours le triptyque **économies d'eau** / partage de l'eau / substitution (stockages, transferts d'eau)
- **Compatibilité de l'aménagement du territoire avec la disponibilité de la ressource** : intégration des éléments pertinents des PGRE aux **SAGE**



Déclinaison des PTGE



Disposition 7-01



Disposition 7-04

- Zoom 1 : concertation et gouvernance locale de l'eau
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 3 et 4
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience du Syndicat mixte Doubs-Dessoubre
- **Zoom 2 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique**
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
 - **Mise en perspective - dynamique sur le territoire**
 - Retour d'expérience du SAGE de la Vouge

MISE EN PERSPECTIVE – DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE

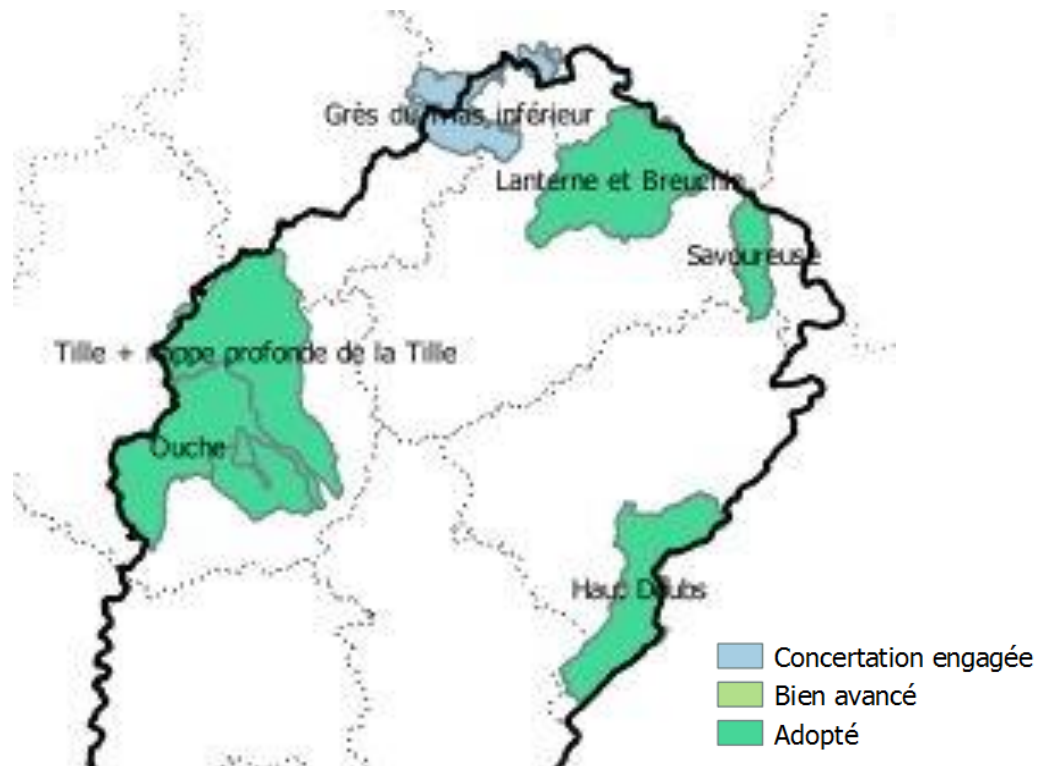
Historique sur le territoire Saône-Doubs

8 démarches de gestion quantitative engagées
suite aux conclusions des Études de Volumes
Prélevables (2010-2012)

Démarches adossées à des SAGE
(volet quantitatif ou PGRE)

Premiers engagements dès 2013 :

- Ouche et Vouge 2013
- Tille 2014
- Haut-Doubs 2015
- Savoureuse 2016
- Lanterne 2018



MISE EN PERSPECTIVE – DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE

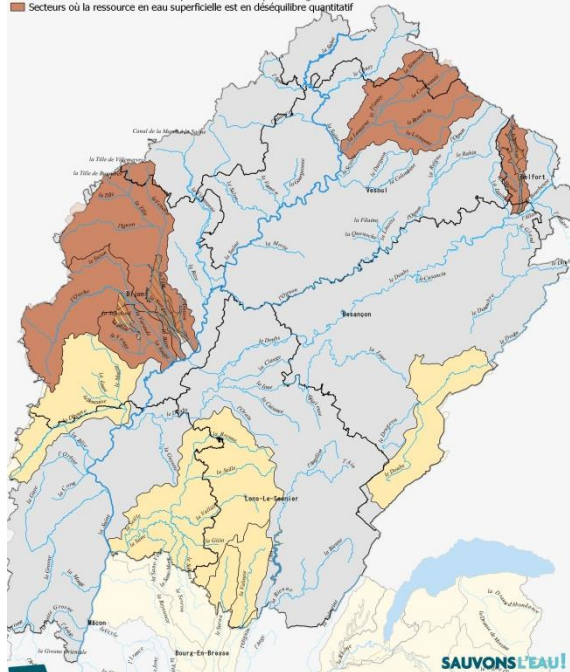
Constats et perspectives...

- Tension qui s'accroît depuis 2015
- Gestion de crise sécheresse récurrente
- Manque d'eau des collectivités, demande agricole
- Difficultés à tenir les objectifs, DOE non respectés
- Augmentation du nombre de secteurs en déséquilibre ou en équilibre fragile

Secteurs en tension sur la ressource en eau

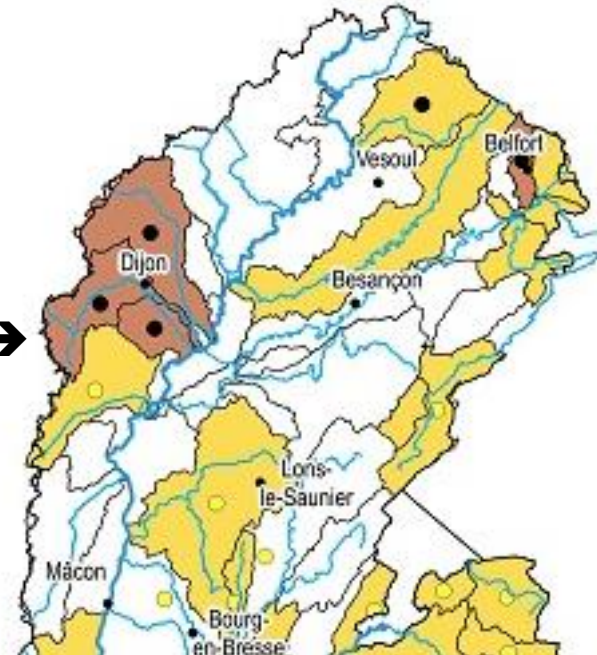
Régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est
(bassin Rhône-Méditerranée)

- Secteurs où la ressource en eau souterraine est en équilibre fragile
- Secteurs où la ressource en eau souterraine est en déséquilibre quantitatif
- Secteurs où la ressource en eau superficielle est en équilibre fragile
- Secteurs où la ressource en eau superficielle est en déséquilibre quantitatif



← 2016-2021

2022-2027 →



MISE EN PERSPECTIVE – DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE

Nécessité d'établir les bilans à 6 ans des démarches engagées :

- Actions mises en œuvre et efficacité (économies d'eau, etc.)
- Quelle évolution des prélèvements, quels gains obtenus ?
- Quels nouveaux objectifs se donner dans ce nouveau contexte ?
Nouvelles études ?

Au-delà des démarches actuelles...

- Nécessité d'intégrer la prospective à long terme, y compris sur les territoires « blancs »
- Interroger le devenir des usages actuels
- Analyser les actions possibles et leur pérennité à échéance 2050 dans un contexte de changement climatique.
- Anticiper et analyser la demande croissante sans y répondre par l'urgence

➔ **Échanger, partager les expériences (journées techniques 2021)**

- Zoom 1 : concertation et gouvernance locale de l'eau
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 3 et 4
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - Retour d'expérience du Syndicat mixte Doubs-Dessoubre
- **Zoom 2 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique**
 - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
 - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
 - **Retour d'expérience du SAGE de la Vouge**

QUESTIONS, ÉCHANGES